

## Pierre Paquet

Chargé de cours à l'Université de Liège, Faculté des Sciences appliquées, Département ArGEnCo  
Inspecteur général a.i., Département du patrimoine  
(SPW/DGO4 – Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie)

Rue des Brigades d'Irlande, 1 B-51000 NAMUR (Jambes)

pierre.paquet@spw.wallonie.be

# La reconnaissance de l'architecture moderne en Wallonie

Une première initiative prise par la Division du patrimoine<sup>1</sup> en 1999 identifie le « patrimoine moderne et contemporain » comme fil conducteur des actions à mener au cours de l'année pour les acteurs du patrimoine en Wallonie. Elle a donné lieu à l'ouvrage du même nom<sup>2</sup>. Dix ans après, en 2009, en matière de patrimoine, la Wallonie met à nouveau à l'honneur le thème « patrimoine et modernité »<sup>3</sup>. À cette occasion, diverses initiatives voient le jour dont le colloque sur « La reconnaissance du patrimoine architectural contemporain. Le domaine de l'Université de Liège, un cas d'école » organisé dans le cadre de la 21<sup>ème</sup> session des « Journées du patrimoine ». Cette démarche menée par l'Université de Liège, l'asbl Art&Fact et le Musée du Sart Tilman, est bien entendu largement soutenue par la DGO4 et son Département du patrimoine. En 2005 déjà, une autre initiative d'André Delecour<sup>4</sup> et de Martine Marchal<sup>5</sup> conduisait à consacrer un volume des *Cahiers de l'Urbanisme*<sup>6</sup> au domaine du Sart Tilman, le campus de l'Université de Liège installé à Angleur en périphérie de la ville et en plein cœur d'une nature généreuse. Édith Micha évoque à cette occasion « un ensemble architectural unique, aussi varié que significatif »<sup>7</sup> et distingue trois périodes de construction : de 1960 aux années septante ; des années septante à 1984 ; de 1985 aux années 90. Les courants de l'architecture moderne et contemporaine y sont illustrés par des architectes belges aujourd'hui reconnus : Bruno Albert, Roger Bastin, Daniel Dethier, René Greisch, André Jacqmain, Claude Strebelle et Charles Vandenhove.

Ces initiatives et ce soutien témoignent de la prise de conscience et de l'intérêt porté par le Service public de Wallonie pour la connaissance et la reconnaissance du patrimoine moderne et contemporain. Mais l'honnêteté commande

aussi d'avouer qu'en Wallonie aujourd'hui, ce patrimoine bien qu'unanimement reconnu sur le plan international et soutenu par exemple par l'impressionnante mobilisation de Docomomo, n'a pas encore le statut qu'il mérite. Dans les actes du colloque mentionné plus haut, Françoise Duperroy<sup>8</sup> évoque notamment les difficultés rencontrées pour cette reconnaissance officielle qui aboutirait à une protection de type traditionnelle, c'est-à-dire le classement. Elle s'attache également à expliquer les particularités de cette architecture, de sa lecture et de sa mise en perspective dans un cadre international dépassant largement celui des architectures antérieures caractérisées par leur dimension régionale, voire sous-régionale.

Mais l'intérêt grandit pour ce patrimoine et la recherche s'amplifie comme le montre par exemple le colloque organisé conjointement par l'École de design et l'Institut du patrimoine qui se tient au mois d'octobre 2010 à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) sur le thème « la sauvegarde de l'architecture moderne. Défis de la patrimonialisation et mobilisation des savoirs »<sup>9</sup>. Pour la représentation wallonne, Maurizio Cohen<sup>10</sup> y aborde un exemple particulièrement riche en enseignement, qui a déjà fait l'objet de nombreuses études : « Droixhe. Le destin d'une cité moderne de logements sociaux belge ».

L'intérêt qui grandit est aussi lié aux menaces de plus en plus affirmées qui pèsent sur cette architecture. Quand on commence à percevoir la réalité des menaces, quand on commence à imaginer que notre décor urbain composé par cette architecture moderne pour une bonne part, décor que nous côtoyons depuis notre enfance, est en train d'être galvaudé, pillé ou de disparaître, que des immeubles qui n'inté-

ressaient pas ou peu jadis, revisités et relus avec un regard neuf, avec un bagage déshabillé de ses empruntes historicisantes lourdes et inadéquates, se révèlent être d'authentiques œuvres architecturales, on s'oriente naturellement et d'abord vers des démarches qui visent à mieux connaître cette architecture, ensuite vers des démarches de protection telles qu'elles existent aujourd'hui, grâce à des réglementations qui commencent à être éprouvées.

En Wallonie, cette réglementation inspirée par l'ensemble des textes internationaux relatifs à la compétence patrimoniale, est aujourd'hui intimement liée à l'aménagement du territoire. Le décret relatif aux monuments et aux sites qui constitue le livre 3 du CWATUPE<sup>11</sup>, fixe les conditions normatives pour protéger tous les biens qui le méritent lorsqu'ils présentent un intérêt « historique, archéologique, scientifique, artistique, social, technique ou paysager »<sup>12</sup>. Ces critères permettent aisément de justifier la protection des témoins de l'architecture moderne. Mais si le cadre est établi, il reste à définir selon quelles modalités et surtout suivant quels principes cette architecture moderne devrait faire l'objet de telles mesures. Dans le cadre de la requalification des biens déjà protégés, vaste entreprise entamée par l'administration avec ses partenaires, en plus des justifications d'intérêt citées plus haut, la relecture s'effectue sur base de critères liés à l'authenticité des biens, leur intégrité, leur représentativité typologique et leur rareté. C'est un filtre supplémentaire pour ne retenir que les témoins qui présentent réellement un intérêt pour leur protection. L'architecture moderne doit aussi s'y soumettre.

Pour l'architecture moderne, comme pour l'architecture contemporaine, le recul qui en matière de protection, constitue un autre filtre – plus naturel, mais pas nécessairement plus pertinent – n'existe pas. Le système de reconnaissance qui permettrait d'objectiver les sélections à réaliser n'existe pas non plus chez nous. Il ne pourra éviter le changement d'échelle de l'architecture moderne et sa dimension progressivement résolument internationale. Si pour la France une première forme de reconnaissance a été créée par le Ministère de la Culture avec le label Patrimoine du xx<sup>e</sup> siècle, rien ou presque n'existe à ce sujet en Wallonie. Quelques initiatives sont néanmoins à mettre en évidence. Au premier rang, en guise de précurseur, figure l'attention portée à l'architecture moderne et contemporaine par la Commission royale des monuments, site et fouilles dès les années 90,

qui avec son Président de l'époque, Jacques Barlet<sup>13</sup>, va s'attacher à identifier quelques fleurons de cette architecture et à les faire classer : le pont sur le canal Albert à Wandre (Jupille) dû à l'ingénieur-architecte René Greisch ou la verrière du CHU de l'Université de Liège au Sart Tilman, œuvre de l'architecte Charles Vandenhove. Ces monuments acquièrent même rapidement le statut de patrimoine exceptionnel. Mais somme toute, jusque-là, peu de témoins modernes ou contemporains avaient été protégés.

Sans créer un véritable mouvement de fond, ces initiatives ont néanmoins déclenché une prise de conscience. Par exemple, celle qui conduit à l'année thématique de 1999 et à la publication déjà évoquée. Celle-ci présente des exemples choisis – mais ce choix reste arbitraire – des xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles. On s'aperçoit cependant que dix ans après, très peu sont protégés ou ont fait l'objet de démarches visant à leur protection. Sur les 75 références<sup>14</sup>, une trentaine sont aujourd'hui classées ; mais ces monuments l'étaient pour la plupart déjà à l'époque. Pour la période concernée, les œuvres de quelques architectes qui méritent l'attention y sont mentionnées : Georges Hobé, Marcel Depelsenaire, Marcel Leborgne<sup>15</sup>, Bruno Renard, Georges Dedoyard, Émile Delpierre, le groupe l'Équerre, le groupe Egau, etc. La liste des œuvres classées (ou non) les plus intéressantes montre une approche éclectique, mais sans ligne de conduite : la chapelle musicale Reine Elisabeth à Waterloo (classée le 27/05/1994), due en 1939 à l'architecte liégeois Ivan Renchon ; l'hôtel de ville de Charleroi dont le beffroi est sur la liste du patrimoine mondial, dû en 1936 aux architectes Jules César et Joseph André ; l'Amicale Solvay à Charleroi, due en 1939 à Eléar Cozac, architecte de la Société Solvay ; la Cité de l'Enfance à Marcinelle, due en 1939 à Marcel Leborgne ; la Cité-Parc du Bois à Mons, due en 1957 à René Panis ; l'hôtel communal de Quaregnon, dû en 1939 à Eugène Bodson et M. Lhoir ; la cité des Trixhes à Flémalle, due à partir de 1950 au Groupe L'Équerre ; les bains de la Sauvenière à Liège, dus en 1936-1941 à Georges Dedoyard ; la cité d'Habitation de Droixhe, due de 1950 à 1977 au Groupe Egau (Charles Carlier, Hyacinthe Lohest et Jules Mozin) ; l'église Saint-Vincent à Liège<sup>16</sup>, due en 1930 à Robert Toussaint, le mémorial interallié et l'église régionale du Sacré-Cœur-et-Notre-Dame de Lourdes dus de 1925 à 1937 à l'architecte Jos Smolderen<sup>17</sup> ; le palais des Congrès à Liège (classé le 29/12/1997), dû en 1958 au groupe

L'Équerre ; le Mardasson à Bastogne, dû en 1950 à Georges Dedoyard ; le musée lapidaire de Montauban-sous-Buzenol (site classé le 2/12/1959), dû en 1961 à Constantin Brodsky et enfin la villa De Koninck à Godinne (Yvoir), due en 1933 à De Koninck lui-même.

Depuis cette publication, on doit citer l'exemple du Lycée Léonie de Waha à Liège dû en 1938 à Jean Moutschen, architecte de la Ville, qui a fait l'objet d'une mesure de classement le 17 mai 1999, puis d'une inscription sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie, notamment en fonction de l'intégration de nombreuses œuvres d'art de grande qualité d'artistes renommés de l'époque : les reliefs de la façade de Louis Dupont, Robert Massart et Adelin Salle, Jean Donnay pour les vues du bassin métallurgique, Georges Petit, Edgar Scauflaire, Robert Crommelynck, Auguste Mambour, Marcel Caron, Adrien Dupagne, Oscar Berchmans, etc. Cette protection est aussi l'occasion de reconnaître que cette démarche d'intégration d'œuvres d'art contemporaines de l'édifice révèle très souvent une démarche architecturale de grande qualité à travers toute l'histoire de l'architecture, notamment chez nous de Horta à Vandenhove. Un autre exemple de protection plus récent témoigne également des préoccupations de plus en plus grandes à propos de l'architecture moderne. C'est le classement le 13 septembre 2010 de la résidence Albert à Marcinelle (Charleroi), immeuble appelé le « paquebot », dû en 1938 à l'architecte Marcel Leborgne.

Une démarche spécifique pour l'architecture moderne est donc aujourd'hui devenue indispensable et envisageable. Mais le processus de reconnaissance doit également évoluer à ce sujet<sup>18</sup> et l'administration seule ne sera pas en mesure d'effectuer cette entreprise au vu du nombre et de la qualité des témoins de l'architecture moderne en Wallonie. Ce devrait donc être l'occasion pour mettre en place des démarches plus « participatives » en faisant appel non seulement aux architectes encore vivants, aux universités, aux villes et communes qui se sentent concernées par ce patrimoine et aux associations qui œuvrent à sa promotion<sup>19</sup>. Les nouveaux moyens mis à disposition de l'administration et de ses partenaires devraient pouvoir y contribuer. L'inventaire du patrimoine monumental<sup>20</sup> (IPM) aujourd'hui achevé pour la Wallonie, surtout pour les derniers volumes, avait commencé à prendre en compte de manière de plus en plus affirmée certains témoins remarquables de l'architecture moderne.

Depuis 1999, cet inventaire est en cours d'actualisation. Il a évolué et s'intitule aujourd'hui « l'inventaire du patrimoine architectural et paysager de Wallonie (IPA) »<sup>21</sup>. Son champ d'investigation est plus large et l'enregistrement des témoins de l'architecture moderne est aujourd'hui systématique. Les données encodées sont également plus fines et permettent de trier par chronologie, par typologie et par catégorie, les biens inventoriés. Nous disposons ainsi d'un outil de travail particulièrement adapté pour entreprendre une analyse raisonnée qui aboutira à la reconnaissance de cette architecture moderne et à la protection de ses témoins les plus significatifs.

Les délais deviennent alors le véritable enjeu pour ce travail qui ne se fera pas en un jour. À l'heure de l'impérialisme des critères énergétiques et d'un développement durable qui sert de paravent à l'impérialisme de bon nombre d'acteurs publics en matière de gestion du bâti ou encore de manne inespérée voire improbable pour des entreprises de tout rang et de toute compétence qui fleurissent, stimulées par l'unique appétit des quelques gains que ce mouvement global et unificateur génère, la menace sur cette architecture moderne est d'autant plus grande, car elle n'est plus seulement le fait d'une méconnaissance ou d'un désintérêt<sup>22</sup>. On sait que cette architecture a été imaginée et construite alors que les préoccupations liées aux économies d'énergie n'existaient pas et donc que ce bâti nécessite à l'aune des normes actuelles, des adaptations lourdes qui porteront souvent atteinte aux qualités primitives de ces œuvres. Celles construites après la Seconde Guerre mondiale et jusqu'aux années 90 sont les plus concernées. Or, comme le suggèrent Pascale JOFFROY et Cyrille VERAN dans un article récent<sup>23</sup>, nous devons et pouvons rendre possible l'adaptation de ces contraintes énergétiques à cette architecture moderne sans faire en sorte de la dénaturer. Ce n'est malheureusement pas aujourd'hui la voie suivie. Un véritable combat est à mener d'autant plus difficile qu'il se heurte, au moins en apparence, au consensus en faveur des économies d'énergie. En cela, l'architecture moderne est sans conteste plus vulnérable que toute autre. Elle n'a pas encore véritablement acquis ses lettres de reconnaissance par le grand public et au contraire, elle est dans le collimateur de bon nombre de décideurs qui la jugent trop sommairement sans doute, inappropriée aux conditions de vie contemporaines<sup>24</sup>.

Une émission de télévision bien connue<sup>25</sup> a consacré récemment un de ses numéros à l'architecture moderne de Casablanca. Une telle promotion pour les retrouvailles de Casablanca avec son patrimoine moderne, c'est aussi en quelque sorte un stimulant pour nos propres villes et leurs citoyens. C'est une marque de l'intérêt en marche pour l'architecture moderne dont l'Europe, et particulièrement nos contrées, restent le berceau. Nous avons nous aussi les compétences pour avancer dans ce sens. Notre génération en a le devoir.

## Notes

- <sup>1</sup> Depuis cette époque, l'administration de la Région wallonne a été réorganisée et s'intitule le Service public de Wallonie. Dans le même ordre d'idée, la Division du patrimoine est devenue le « Département du patrimoine ».
- <sup>2</sup> WARZÉE, Gaëtane (Coord.), Le patrimoine moderne et contemporain de Wallonie. De 1792 à 1958, Namur, Région wallonne (Division du patrimoine), 1999.
- <sup>3</sup> Les cahiers de l'Urbanisme, n° 73, Namur, DGO4, Septembre 2009.
- <sup>4</sup> André Delecour est Directeur – Fonctionnaire délégué pour la Direction extérieure de Liège 1 de la DGO4.
- <sup>5</sup> Martine Marchal était à l'époque 1<sup>ère</sup> attachée auprès du Fonctionnaire délégué de la Direction extérieure de Liège 1. Elle aujourd'hui Directrice de la Direction de la restauration au sein du Département du patrimoine.
- <sup>6</sup> Les cahiers de l'Urbanisme, n° 54-55, DGATLP, Juin 2005.
- <sup>7</sup> MICHA, Édith, Évolution de l'architecture du domaine du Sart-Tilman, Mémoire en Histoire de l'art, Liège, Université de Liège, 1999-2000. Voir aussi Frankignoulle, Pierre, L'Université de Liège dans sa ville (1817-1989). Une étude d'histoire urbaine, Thèse de Doctorat en Philosophie et Lettres (Histoire), Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 2004-2005.
- <sup>8</sup> Françoise Duperroy est Directrice de la Direction de la protection au sein du Département du patrimoine.
- <sup>9</sup> Pour le programme du colloque et ses objectifs, voir le site <http://www.colloquemoderne.uqam.ca/public/index/index>.
- <sup>10</sup> Maurizio Cohen est licencié de la Faculté d'architecture du Politecnico de Milan. Il enseigne à l'Université Libre de Bruxelles (ancien ISACF La Cambre) et à l'Université de Liège (ancien ISAI Lambert Lombard). Il a publié plusieurs ouvrages sur l'architecture moderne et contemporaine. Voir sa contribution pp .... ? ? ?
- <sup>11</sup> Le livre 3 du CWATUPE est le décret du 1<sup>er</sup> avril 1999 transposé dans cet outil global d'aménagement du territoire, de gestion du sol et du patrimoine de la Wallonie, au sens de son art. 1<sup>er</sup>.
- <sup>12</sup> Art. 185 du CWATUPE.
- <sup>13</sup> Jacques Barlet est architecte, archéologue et historien de l'art. Il a enseigné à l'ancien ISAI Lambert Lombard et à l'Université de Liège, aux Facultés des Sciences appliquées, Département ArGEnCo. Depuis la fin de sa carrière académique en 2004-2005, il est expert auprès de l'Institut du patrimoine wallon (IPW).
- <sup>14</sup> C'est à dessein que le terme de « références » est employé car certains articles s'attachent à plusieurs monu-

ments. Il y a donc plus de 75 édifices évoqués dans cet ouvrage.

- <sup>15</sup> Parmi d'autres témoins de l'intérêt grandissant pour l'architecture moderne, l'œuvre de Marcel Leborgne a ses prosélytes qui lui consacrent un site : <http://www.marcelleborgne.be/index.php>. Ce site présente un inventaire de l'œuvre de Marcel Leborgne, architecte carolo-régien de l'entre-deux-guerres, réalisé en se basant sur une liste des réalisations de Marcel Leborgne publiée en 1935 et sur le mémoire de Sarah Van Deuren. Il a été complété par des recoupements entre les autres références bibliographiques et des recherches dans les demandes de permis de bâtir de la ville de Charleroi.
- <sup>16</sup> Sous la conduite des professeurs Luc Courard et Pierre Paquet, Anne Gillard, ingénieur civil des constructions, diplômée de l'Université de Liège, vient de consacrer son TFE aux églises en béton du diocèse de Liège (2010). Elle y évoque très largement l'église Saint-Vincent dont elle fait l'analyse architecturale et sanitaire. Voirsa contribution, p. ?
- <sup>17</sup> Ces deux édifices sont en voie de classement. La procédure, achevée en octobre 2010, attend la sanction du Ministre du patrimoine B. Lutgen.
- <sup>18</sup> Ce sont les articles 196 à 210 du CWATUPE qui fixent les modalités du classement.
- <sup>19</sup> Souvent en matière de patrimoine, des associations de « défense » voient le jour pour tenter d'attirer l'attention et de préserver tel ou tel monument. C'est en soi un signe, un reflet des mentalités. Il serait sans doute préférable de soutenir les mêmes actions pour des associations qui s'attacheraient davantage à la promotion de tel ou tel monument, dans le cadre d'une vision plus dynamique, plus proactive, moins nostalgique ou passéiste.
- <sup>20</sup> L'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique, ouvrage collectif, 23 volumes, 36 tomes, éditions P. Mardaga, de 1975 à 1997. Ouvrage de référence pour les édifices qui présentent un intérêt patrimonial en Wallonie. Plus de 30.000 édifices y sont recensés.
- <sup>21</sup> Pour en savoir plus sur l'IPA, voir le site de la DGO4 (<http://mrw.wallonie.be/DGATLP/IPA/default.asp>) et le prospectus des éditions P. Mardaga qui s'y trouve. A ce jour, 14 volumes sont publiés. Deux nouveaux volumes sortiront fin 2010, avec le même éditeur : Esneux et Neupré ; Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert et Ottignies-Louvain-la-Neuve, Mons et Namur sont prévus en 2011.
- <sup>22</sup> Le caractère volontairement polémique de ce paragraphe ne doit pas laisser penser qu'il y a antagonisme entre patrimoine et développement durable. C'est tout le contraire. Si ces questions sont effectivement d'une grande actualité, il ne peut y avoir d'ambiguïté. Des travaux sont en cours pour montrer ce que ces deux concepts ont en commun, – le souci de l'économie des moyens et le souci de la durabilité, de la pérennité des choses, entre autres mais pas seulement –, ce qu'ils s'apportent mutuellement et ce en quoi ils divergent. Je veux simplement faire état de la sorte des aberrations auxquelles nous assistons via la mise en place de normes imposées par l'Europe et retranscrites sans les nuances nécessaires dans nos réglementations pour éviter les désastres auxquels nous sommes en train de soumettre le patrimoine, surtout celui qui n'est pas protégé. L'approche patrimoniale est sans doute une de celles qui constituent un des derniers remparts contre les absurdités pernicieuses de cette forme de pensée unique imposée par ces « normes ».
- <sup>23</sup> JOFFROY, Pascale et VERAN, Cyrille, 1960-1980 : Quel avenir pour le patrimoine contemporain ?, dans Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment, n° 5133, Paris, 2002, p. 70-75. Il est possible d'adapter intelligemment

ce patrimoine aux exigences actuelles sans bafouer son identité, comme le montrent la reconversion des locaux administratifs de Pantin en Centre national de la danse et la réhabilitation des bureaux de la tour Nobel à La Défense. Un autre ouvrage à consulter sur le même sujet : MOGER, Danielle, Le patrimoine contemporain, entre conservation et destruction, Le Monde alpin et rhodanien, vol. 33, no 1-4, 2005.

<sup>24</sup> La cité de Droixhe a longtemps été menacée de destruction totale, selon une véritable politique de la « tabula rasa », décalée par rapport à d'autres pays. Elle est aujourd'hui en cours de « reconditionnement » en sacrifiant bon nombre des qualités qui faisaient sa renommée à l'époque de sa construction.

<sup>25</sup> L'émission de FR3 « Des racines et des ailes » du mercredi 6 octobre qui avait pour thème « Le goût du Maroc, de Fès à Casablanca » a évoqué largement l'architecture moderne de Casablanca. Extraits sur les pages archives

du site de FR3 : « De son côté Casablanca est une ville moderne en plein développement qui pourrait ressembler à toutes les grandes métropoles du monde arabe... si ce n'était son histoire fascinante et la richesse de son architecture – pour qui s'intéresse au patrimoine du xx<sup>e</sup> siècle. Casablanca, qui a connu une croissance fulgurante à partir des années 20, est une réalisation de l'époque coloniale... Monique Eleb, professeur d'architecture à Paris, est née à Casablanca, et c'est peut-être pour cette raison qu'elle s'est penchée sur le passé de la ville. Elle est l'auteur d'un ouvrage de référence qui a marqué une date importante dans l'histoire de la ville. Il a permis au Casablançais de saisir l'importance de leur patrimoine – alors que la modernité de l'époque coloniale ne suscitait jusque-là que peu d'intérêt. Aujourd'hui, le Casablanca « xx<sup>e</sup> siècle », quasi abandonné à l'indépendance en 1956, est enfin reconnu à sa juste valeur. (voir [http://programmes.france3.fr/des-racines-et-des-ailles/index-fr.php?page=emission&id\\_article=884](http://programmes.france3.fr/des-racines-et-des-ailles/index-fr.php?page=emission&id_article=884)).

